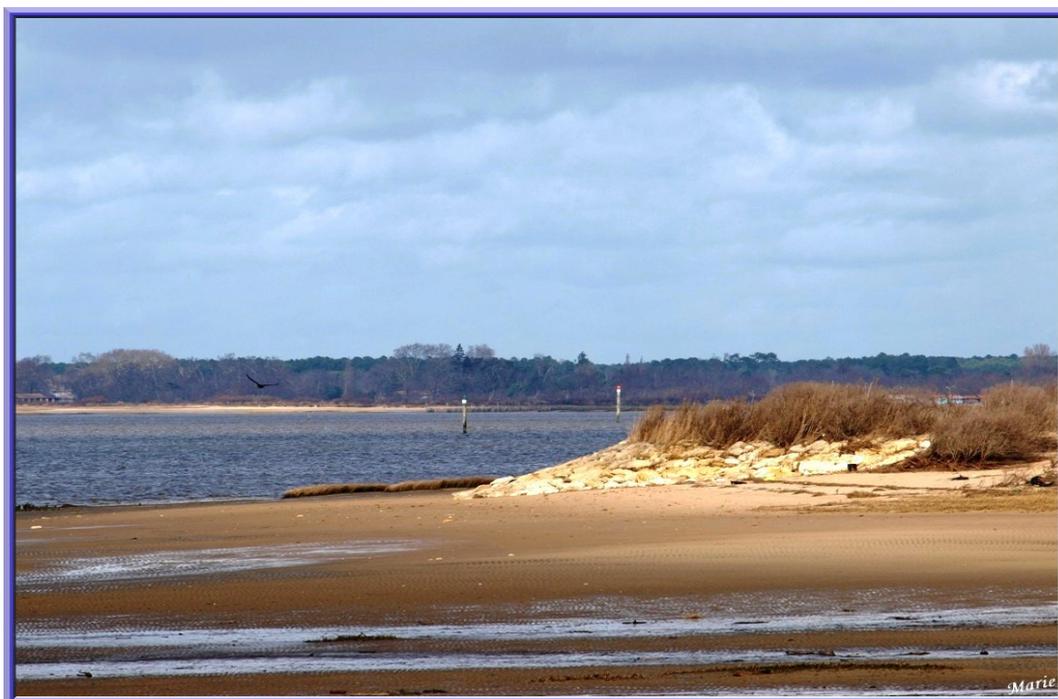


Centre de Loisirs Élémentaire

De la ville du Teich



PROJET PEDAGOGIQUE
Vacances scolaires
2019/2020

Le projet pédagogique participe à la mise en œuvre des objectifs du Projet Éducatif élaboré par la Municipalité du Teich.

1) Présentation de la structure

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) se situe sur la commune du Teich, sur le groupe scolaire Val des Pins provisoirement et pour une durée indéterminée. Il est organisé dans les locaux de l'APS (Accueil Péri-Scolaire) au sein de l'école élémentaire du Val des Pins et a une capacité d'accueil de 60 enfants, âgés de 6 à 11 ans, scolarisés en élémentaire sur la commune tout au long de l'année.

La structure permet également l'accueil d'enfants porteurs de handicap, scolarisés en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

L'accueil de loisirs dispose de :

2 salles d'activités ;

1 salle RASED ;

1 salle de motricité, en alternance avec l'ALSH maternel ;

la bibliothèque, en alternance avec l'ALSH maternel ;

une infirmerie et salle des maîtres pour affaires personnelles des animateurs ;

des sanitaires intérieurs ;

un préau ;

une cour ;

un plateau sportif ;

une restauration scolaire.

2) Rappel des Objectifs du Projet Éducatif

Respecter l'individualité et la spécificité de chaque enfant

Les animations, les activités ou les temps libres proposés tiennent compte des besoins et de l'âge de l'enfant, de sa maturité physique, biologique et motrice ; la participation est basée sur le volontariat.

Respecter les rythmes individuels des enfants

La chronobiologie (l'étude des rythmes biologiques) nous a appris que chacun avait des rythmes de vie spécifiques (temps de sommeil, de repos, d'activités...) ; prendre en compte le rythme de chaque enfant, c'est adapter le fonctionnement et l'organisation des Accueils de Loisirs à ses besoins.

Favoriser la socialisation et l'autonomie des enfants

A travers le « vivre ensemble » et la vie en collectivité, nous avons la responsabilité de l'épanouissement et du bien être de l'enfant ; en évoluant au sein d'un cadre sécurisant et sécurisé, il pourra trouver sa place, développer son autonomie, sa capacité d'initiative et de prise de responsabilité.

Participer au développement de l'enfant

C'est par la pratique et la découverte d'activités diverses dans des domaines variés (le jeu, la culture, le sport, l'environnement, la citoyenneté...) et par l'acquisition ludique de savoirs et de techniques, qu'un enfant peut développer son esprit critique et sa capacité à faire des choix. Le développement de l'enfant passe par la prévention des conduites à risques, l'apprentissage de la solidarité, de la tolérance, du respect des autres et de son environnement...

Associer les parents et renforcer les liens avec les familles

Le développement d'une relation de confiance et le soin apporté à l'accueil des familles privilégient une transition en douceur de la garde parentale à la prise en charge par les équipes d'animation ; en accompagnant la séparation et le retour avec sa famille, l'enfant peut intégrer le groupe et les activités dans de bonnes conditions et à son rythme.

3) Les intentions éducatives

Respecter l'individualité et la spécificité de chaque enfant

- Chaque enfant pourra se diriger vers le pôle correspondant à ses besoins : coin calme, jeux de société, coloriages ; jeux extérieurs / intérieurs ou activité adaptée.

Respecter les rythmes, besoins et envie de chacun :

- Le fonctionnement de l'ALSH s'adaptera aux rythmes de chaque enfant en permettant un accueil matinal jusqu'à 10 heures, une restauration proposée en deux services : le premier à 12h et le second à 12h30..

- Selon les effectifs, des groupes pourront être mis en place en fonction des niveaux de classe des enfants (CP/CE1 et CE2/CM1/CM2) afin d'adapter au mieux les animations proposées.

- L'enfant sera acteur de ses loisirs et autonome dans le choix de ses activités.

- Un espace « coin calme » est installé afin de permettre aux enfants de se reposer à tout moment de la journée.

Favoriser la socialisation et l'autonomie des enfants :

- L'enfant participera à la vie de l'ALSH à travers les règles de vie fixées en concertation avec le groupe d'enfants et les animateurs.

- La restauration contribuera également à acquérir de l'autonomie puisque l'enfant se servira et débarrassera .

- Chaque enfant aura la possibilité de prendre des initiatives individuelles et au sein du groupe.

- Des rencontres inter centre seront organisées afin de permettre aux enfants de se sociabiliser avec le monde extérieur.

Participer au développement de l'enfant :

- Chaque enfant sera initié à la solidarité à travers des jeux proposés (coopération, cohésion) mais aussi lors d'activités (entraide et rangement collectif).

- Chaque enfant pourra s'enrichir personnellement en favorisant sa construction sur le plan moteur et intellectuel par une proposition d'activités originales et variées de découverte, de création et d'expression...

Associer les parents et renforcer les liens avec les familles :

- Les parents seront sollicités lors de besoin en matériel pour certains projets d'activités.

- Sur le terrain, l'équipe veille également à l'accueil des parents afin qu'ils puissent se sentir en confiance et partir rassurés. Elle est à l'écoute et établit un lien afin d'échanger les informations concernant leur(s) enfant(s) pour répondre au mieux à ses (leurs) besoins.

4) Fonctionnement des périodes extrascolaires

Les modalités d'inscription peuvent se faire uniquement à la journée.

Journée type

- De 7h30 à 10h00 : Temps d'accueil des enfants jusqu'à 09h00 mais possibilité d'arriver jusqu'à 10h00 et temps libre

Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a le choix entre diverses activités en autonomie : lire, jouer, dessiner, discuter, rester tranquille ou , à partir de 09h00 une activité/jeu proposé(e) par un animateur.

L'animateur d'accueil est disponible et à l'écoute de chaque enfant en privilégiant un accueil individualisé. Cela permet également de faire le lien avec les parents.

- De 10h00 à 12h00 : Temps d'animation

Les enfants ont le choix entre une activité calme et un jeu suivant le programme établi. Il n'y a aucune obligation d'y participer.

- De 12h00 à 13h00 : Repas

La restauration est proposée en 2 services, l'un à 12h00 et l'autre à 12h30 ce qui permet aux enfants de manger quand ils le souhaitent. Le repas est un moment convivial, calme et de détente. Les enfants débarrassent leur plateau à la fin.

- De 13h00 à 14h00 : Temps libre

Les enfants sont en temps libre extérieur ou intérieur.

- De 14h à 16h00 : Temps d'animation

Les enfants ont le choix entre une activité calme et un jeu suivant le programme établi. Il n'y a aucune obligation d'y participer.

- De 16h00 à 17h00 : Goûter

Il permet de faire le lien entre les temps d'activités et la fin de la journée. C'est un moment convivial qui permet d'échanger avec les enfants et faire un bilan de la journée.

- De 17h à 18h30 : Temps d'accueil des enfants et temps libre

Les enfants ont la possibilité de faire des activités en autonomie. Les animateurs restent disponibles et à l'écoute des enfants. C'est un moment d'échanges avec les parents autour du déroulement de la journée, sur la participation de l'enfant, son comportement, etc.

5) Les membres du personnel :

L'équipe d'animation est composée de :

- Mesdames Magdalena LIME responsable (BAFD) et Sèverine BROCHET responsable adjointe (BAFD) qui assurent la gestion financière, matérielle et administrative ; l'encadrement de l'équipe d'animation ; les relations avec les différents partenaires, services de la mairie, les personnels des APS, de restauration, d'entretien et de l'école ; et avec les familles ; la formation des animateurs ; les inscriptions, l'élaboration des programmes.

- Madame Béatrice CHAUVET (BAFD) et Monsieur Jonathan ZAIA (BAFD), animateurs BAFA qui assurent la participation et valorisation des échanges, contribuent à l'autonomie et au développement des enfants ; animent et encadrent des groupes d'enfants ; veille au respect des lieux, du matériel et de l'application des règles de vie.

Ils participent à la mise en œuvre du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif et aux réunions de préparation.

- Madame Jessica MERGATO, animatrice BAFA (ou une autre personne si indisponibilité de celle-ci) référente d'un enfant scolarisé en ULIS chargée de sa socialisation et son intégration au sein de l'ALSH, sur un temps défini en accord avec les parents.

- L'équipe d'animation sera complétée par du personnel saisonnier et/ou des stagiaires BAFA.

- Selon les besoins, une personne peut assurer la surveillance sur l'accueil du matin et du soir.

- Le personnel de restauration assurent la préparation des repas, le service et l'entretien des locaux.

Tout le personnel de l'accueil de loisirs est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

6) Les activités du Centre de Loisirs :

Les activités physiques :

- Jeux (sportifs, coopération, adresse, d'équipe, de ballons...) courses, marche, grands jeux et grande animation.

Les activités calmes :

- Lecture, dessins, jeux calmes.

Les activités de création :

- Arts plastiques, jeux grandeur nature, sculptures, bijoux, bougies, ...

Les activités d'expression :

- Jeux de mimes, danse, musique, écriture, chant.

Les activités de découverte de l'environnement :

- Visites culturelles, pique-niques, expositions, site naturel.

Les sorties :

- Proposées en fonction des périodes et des thèmes (culturelles, aquatiques, sportives, etc...).

Rencontres inter-centres :

7) Organisation du travail de l'équipe :

L'équipe se réunit certains mardis après-midi précédant les petites vacances (sauf Noël) et deux samedis en fin d'année scolaire précédant les vacances d'été, afin d'organiser les projets et préparer les différentes activités, jeux et grandes animations.

8) Les règles de vie de l'accueil de Loisirs

Elles sont élaborées en concertation avec les enfants en début d'année et sont expliquées à chaque nouvel arrivant.

Elles ont pour fonction de donner des repères clairs à chacun sur leurs droits et leurs devoirs.

9) Règlement intérieur de fonctionnement de l'ALSH

Il est signé par les familles lors de la conception du dossier d'inscription de l'enfant.

Il est consultable sur le site de la commune :

<https://www.leteich.fr/jeunesse/accueil-de-loisirs-6-11-ans/>

10) Les relations avec les familles

Des permanences permettent l'accueil du public, les lundi de 9h00 à 12h00 et vendredi de 16h30 à 18h00.

Les périodes d'inscriptions sont notifiées aux parents par le biais de papiers remis par les enseignants, par mail et sont visibles sur le site de la commune.

Concernant les programmes et autres documents, ils sont transmis par mail mais sont également disponibles via le site de la commune www.leteich.fr.

11) L'évaluation

L'évaluation se base sur différents critères :

- La participation et l'implication des enfants sur les différentes activités.
- La qualité des échanges avec les enfants, les animateurs et les parents.
- La mise en œuvre du projet pédagogique.